

y a trois autres dépositions. Ce serait, à mon sens, contraire aux intentions du Parlement que de produire l'une des déclarations ou de les obtenir toutes en ce moment.

M. l'Orateur: L'honorable député désire-t-il retirer la motion?

M. Howard: Non, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: J'ai mis la motion aux voix. Que ceux qui sont en faveur de la motion n° 126 disent "oui".

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que ceux qui s'y opposent disent "non".

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les "non" l'emportent. Je déclare la motion rejetée sur division.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

INTERPELLATION AU SUJET DE DISPOSITIONS DU GOUVERNEMENT RELATIVEMENT À LA PRÉTENDUE INFLUENCE POLITIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Le premier ministre voudrait-il dire à la Chambre quelles mesures prend le gouvernement pour dissiper la menace actuelle qui plane sur l'existence effective de la Société Radio-Canada?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'honorable député et les membres de son parti ont adopté une attitude ferme, comme du reste les membres de notre parti, contre tout empiétement du gouvernement sur Radio-Canada. Je crois que cela répond parfaitement à la question de l'honorable député.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Puis-je poser une question au premier ministre? A-t-il lu les protestations de la Fédération des agriculteurs et de certains groupements religieux au sujet de l'ingérence dans les commentaires complets et libres de Radio-Canada, et qu'a-t-il l'intention de faire à ce sujet?

Le très hon. M. Diefenbaker: La même réponse s'applique dans ce cas comme elle s'appliquait à la question du chef de l'opposition.

L'hon. M. Pearson: J'ai une question que j'espérais pouvoir poser au ministre du Revenu national, mais en son absence, je l'adresserai au ministre suppléant. Des entretiens ont-ils eu lieu ces dix derniers jours à Toronto ou à Ottawa entre la direction de Radio-Canada et les personnes qui depuis

[L'hon. M. Fulton.]

ont résigné leur poste dans la société? Dans le cas de l'affirmative, qui a participé à ces entretiens du côté de la direction de Radio-Canada et du côté du personnel des causeries et des affaires publiques? Combien y a-t-il eu d'entretiens, et quels jours?

Des voix: Au *Feuilleton!*

L'hon. J. M. Macdonnell (ministre suppléant du Revenu national): Je tiens la question pour préavis.

L'hon. M. Chevrier: Je veux poser une question au ministre suppléant du Revenu national. Voudrait-il nous dire quelques mots au sujet de la déclaration émise par un groupe d'employés démissionnaires de Radio-Canada, qui ont démissionné, où il est dit qu'en supprimant l'émission "*Preview Commentary*", pour céder à des pressions politiques, la direction de Radio-Canada, avec l'approbation du bureau de direction, a trafiqué de l'intégrité de la radiodiffusion nationale au Canada.

L'hon. M. Macdonnell: Je tiendrai cette question pour un préavis.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): A cause de l'importance de cette question, le premier ministre pourrait-il nous dire si M. Allister Grossart, de l'organisation du parti progressiste-conservateur, a formulé des griefs à la Société Radio-Canada à propos des commentaires politiques diffusés par la Société?

Le très hon. M. Diefenbaker: La Société Radio-Canada est dirigée par un conseil d'administration et c'est lui qui en détermine la ligne de conduite. Toute question comme celle-là devrait être adressée à qui de droit.

(Plus tard)

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Revenu national ou à son représentant. Vu la déclaration faite hier par le ministre, voulant que le chiffre de 12 démissions à Radio-Canada, mentionné par le chef de l'opposition, soit très exagéré, le ministre a-t-il quelque chose à dire devant le fait qu'il y a maintenant 32 démissions, selon ce qu'annoncent les journaux du matin et la radio?

L'hon. M. Macdonnell: Monsieur l'Orateur, je vais considérer cette question comme un préavis.

L'hon. M. Martin: Puis-je demander au ministre sans portefeuille, qui représente le ministre du Revenu national, s'il peut nous dire, —j'imagine qu'il vaudra répondre à ma question demain,—si la direction de Radio-Canada a pris la décision de mettre fin à l'émission "*Preview Commentary*" sans avoir consulté au préalable le service des causeries et des affaires publiques? Dans le cas de